

**MAIRIE DE VERSONNEX**  
**01210**

**Délibération n° : D2024010064**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Date de la convocation : 07 octobre 2024  
Votes exprimés : 19

**Séance du 14 octobre 2024**

Le 14 octobre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

**PRESENTS** : Jacques DUBOUT (maire) – Donata ROTH - Marie-Anne SOLETTI – Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Emeline HEDRICH - Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Franck PERRET – Roxane PERRET – Jocelyne PETRY – Cyrille ROBERT – STEINMANN Pascale - Laurence TAQUET

**PROCURATIONS** : Evelyne MARTIN donne pouvoir à Marie-Anne SOLETTI - Patrick HEIDELBERGER donne pouvoir à Jacques DUBOUT - Jean-Laurent FERVEL donne pouvoir à Céline PAUGET

Secrétaire de séance : Jocelyne PETRY

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN ESPACE JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe, le centre de loisirs propose de développer son activité en ouvrant un espace jeunesse. Cet espace sera dédié aux adolescents âgés de 11 ans à 15 ans.

Ce lieu a pour but de favoriser le lien entre les adolescents. Le centre de loisirs en charge de l'espace jeunesse proposera diverses activités, des temps conviviaux, de partage ainsi que la concrétisation de projets.

L'équipe d'animation sera présente en permanence, pour encadrer les jeunes et ainsi garantir le respect des règles de vie, établir un climat de confiance et favoriser le partage et l'échange entre eux.

Il est possible d'accueillir jusqu'à 12 jeunes au maximum par l'animateur en charge de l'espace jeunesse. L'espace jeunesse sera ouvert :

- Le mercredi de 14h00 à 17h30
- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 09h00 à 17h00 et le jeudi de 14h00 à 22h00.

L'espace jeunesse sera fermé durant la période des vacances de Noël et ne sera pas ouvert les soirs. Une réflexion est en cours pour proposer une séjour l'été prochain, comme en juillet 2022 (les tarifs ont été votés en 2022).

Le règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sera modifié pour inclure la réglementation de l'espace jeunesse.

Les tarifs sont appliqués en fonction du Quotient Familial (QF). Ce mode de calcul prend en compte les revenus de la famille et le nombre de personnes qui la compose. L'ensemble des tarifs est précisé dans le règlement intérieur actuel.

L'ouverture est proposée à partir du mercredi 06 novembre 2024 pour les mercredis de 14h00 à 17h30 et pour commencer uniquement la première semaine des vacances de la Toussaint du 21 au 25 octobre 2024. En raison d'un départ en formation BAFA de l'animateur, le centre de loisirs ne sera pas en mesure d'assurer l'accueil pendant la seconde semaine des vacances scolaires.

Le budget pour l'année avait été accordé pour l'été 2024, mais l'espace jeunesse n'a pas pu ouvrir à la suite du départ de l'animateur qui en était en charge. Ce budget sera donc utilisé pour la fin d'année en accord avec le comptable de la collectivité.

Il est proposé une ouverture des mercredis à compter du 06 novembre 2024 afin de permettre la préparation de la communication sur l'ouverture et laisser le temps aux familles de compléter les dossiers d'inscription.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER**, l'ouverture d'un espace jeunesse ;
- **D'AUTORISER**, l'ouverture d'un espace jeunesse :
  - o Le mercredi de 14h00 à 17h30, à compter du 06 novembre 2024 ;
  - o Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 09h00 à 17h00 et le jeudi de 14h00 à 22h00. L'espace jeunesse sera fermé durant la période des vacances de Noël et ne sera pas ouvert les soirs.
- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

**Rendu exécutoire**  
**Le 14/10/2024**  
**Publié**  
**Le 18/10/2024**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,



A long, flowing handwritten signature in black ink, extending from the right side of the stamp towards the bottom right of the page.